



Unis comme au front
**UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
FEDERATION DU BAS-RHIN**

Affiliée à la Fédération U.N.C. - Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920
Casernes Turenne - 42 rue Lauth - 67000 Strasbourg
Téléphone - Fax 03 88 66 06 45 ☎ : uncfede67@gmail.com



SOLDATS DE FRANCE



**LE CONSEIL D'ÉTAT
ET LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE**

Arrêté du 25 mars 1997

L'association des « **Soldats de France** » a été créée en 1976, pour rassembler tous ceux qui ont servi sous le drapeau national dans le cadre du service militaire. Elle a fusionné en 1996 avec l'U.N.C., qui peut les accueillir en son sein par **Autorisation du Conseil d'État (Arrêté du 25 mars 1997)**.

QU'EST-CE UN SOLDAT DE FRANCE ?

Le "**Soldat de France**", n'a pas combattu au sens où on l'entend habituellement car, "Le combattant n'est pas forcément sur les champs de bataille".

Sont "**Soldats de France**" les non-combattants de toutes les générations qui partagent les valeurs que défend notre grande famille U.N.C. :

- ✓ le civisme
- ✓ le sens national
- ✓ la droiture morale
- ✓ la solidarité humaine
- ✓ le respect de la mémoire combattante
- ✓ le devoir de mémoire.

Sont ou peuvent être Soldats de France :

- **Tous ceux qui ont porté l'uniforme en temps de paix, soit engagés volontaires, sous contrat ou issus de la conscription.**
- **Les sapeurs-pompiers (soldats du feu).**
- **Les forces de police.**
- **Les militaires en activité (qui ont aujourd'hui droit d'accès au monde associatif)**
- **Les correspondants défense.**
- **La Croix Rouge.**
- **La Protection Civile.**
- **L'Ordre de Malte (assimilé à une mission humanitaire).**
- **Le Souvenir Français (dont le but est la sauvegarde de la mémoire au travers de l'entretien des carrés militaires et des divers monuments).**
- **Les parlementaires.**
- ❖ **Les élus (Maires, Conseillers municipaux, Conseillers généraux et régionaux)...**

Tous peuvent et doivent être accueillis au sein de l' U.N.C. comme « Soldats de France », conformément à la décision du Conseil d' Etat.

Les Soldats de France sont les héritiers du monde combattant.

Ils ont pour mission de **maintenir les valeurs citoyennes du « pays des droits de l'homme »** et sont appelés à **assurer notre relègue.**

Ils peuvent prendre dès aujourd'hui des responsabilités dans les associations de notre département, dans notre association fédérale départementale et dans l'association fédérale nationale afin de les pérenniser. Certains assurent déjà ces responsabilités

Etre membre de l' U.N.C dans le Bas-Rhin, ce n'est pas seulement une prise éventuelle de responsabilités au sein d'une association, c'est aussi la capacité de bénéficier, après étude du dossier, d'aides sociales gérées par l'Union Nationale des Combattants départementale ou nationale :

- Aides traditionnelles destinées essentiellement à soutenir les adhérents les plus démunis.
- Aide à la reconversion.
- Aide à la scolarité.
- Aides aux vacances.
- Aides à l'adoption.

A cela s'ajoute les demandes de secours qui peuvent intervenir à tout moment, selon les circonstances et les accidents de la vie.

Vous êtes ou vous pouvez être Soldats de France, adhérez à l'U.N.C.

